

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI...

Il a toujours été entendu que l'égalité devant la loi était une conquête de la révolution française, défendue par les révolutions qui ont suivi et en général par tous les républicains; les socialistes légalitaires la sanctionnent et la veulent non seulement en droit mais aussi en fait. C'est là un article commun à tous ceux qui se réclament de la *loâ*.

Dans la pratique il en est autrement, cependant. Ainsi, au Conseil municipal, M. Sigg, le leader du parti socialiste (voilà un titre qui va m'attirer ses sympathies), dans une discussion relative à l'application de nouvelles impositions municipales, *«a proposé qu'une amende soit infligée aux chefs de commerce ou d'industrie qui ne fourniraient pas la liste nominative de leurs employés»*.

Vous voyez cela. Les patrons chargés de dénoncer à l'autorité municipale leurs employés impossibles et de lui communiquer la liste exacte de leur gain, alors que ces mêmes patrons seront libres de donner pour eux-mêmes des chiffres fantaisistes. Vous pensez bien que M. Sigg, ce farouche socialiste, n'a pas exigé que les employés fournissent à leur tour des renseignements sur les bénéfices annuels de leurs exploiters.

C'est une tendance de plus en plus marquée que celle d'appeler les patrons à collaborer aux rentrées fiscales; l'État s'appuie de plus en plus sur le patronat pour pressurer le travailleur. Touchant accord! On se souvient encore quel rôle il faisait jouer au patronat dans cette loi d'assurance si chère au cœur de M. Favon, et dans quelle dépendance la classe ouvrière était tenue.

Rien n'est plus édifiant que de voir avec quel empressement les socialistes légalitaires ont prêté la main à toutes les mesures prises contre la classe ouvrière; la dernière fougue de M. Sigg en est un exemple parmi tant d'autres.

Georges HERZIG.
